

REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE

DISTRICT AUTONOME
DU BAS-SASSANDRA

TAXE FORFAITAIRE

REGION DE SAN-PEDRO TCE (Taxe Communale de l'Entreprenant)



PHOTO

N° 0005964

COMMUNE DE SAN PEDRO

ANNEE 2024 N° d'Identification 0708456683

Le R. Mairie soussigné certifie avoir délivré ce jour
à MR BOSSHOLI ANGE GILDAS.

Né (e) le à

C.N.I Adresse : demeurant à : SP

Quartier : SEMERKE 05

Profession exercée : ORANGE FLOWER

Une formule de taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans

Montant de la redevance mensuelle : 4000 F CFA
(En Chiffre)

Quatre mille francs F CFA
(En Lettre)

San Pedro, le 28/06/2024

Le Régisseur des Taxes Municipales
Signature

TIMBRE

Nota : Le paiement de la redevance mensuelle est constaté par l'apposition de timbres mobile au verso de la présente formule. La formule n'est délivrée qu'au moment du premier versement.

Art.9 de l'ordonnance n° 61-123 du 14 Avril 1961 annexe fiscale à la loi de finance portant budget de l'Etat de l'année 2021 portant création de la taxe forfaitaire, en cas de refus de paiement de la taxe ou des droits exigibles il sera procédé à la saisie des marchandises mises en vente ou des instruments de travail et à leur mise en fourrière.

(Emplacement destiné à recevoir les timbres mobiles)

Janvier	Février	Mars	Avril
			
Mai	Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre